

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 10 AVRIL 2021– 15h

Salle communale - Séance publique

Présents :

Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Chantal Toustou, Catherine Zalduendo

Secrétariat de séance et compte-rendu : Catherine Zalduendo

Le maire précise qu'un conseil municipal n'a pu être planifié plus tôt pour des raisons de sécurité sanitaire, certains membres du conseil étant cas contact ou eux-mêmes touchés par le virus.

Le compte-rendu du conseil municipal du 31/10/2020 est approuvé.

▪ **Présentation et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2020**

Le compte administratif est le document qui présente les dépenses réalisées et les recettes perçues sur l'exercice 2020. Ce document est de la responsabilité du maire, ordonnateur des dépenses et des recettes.

Un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus est présenté et remis à chaque conseiller pour information.

- **Le compte administratif** est présenté par Catherine Zalduendo. Il fait apparaître un résultat positif de 67 531,17€.

Le maire quitte la salle pour que le conseil municipal puisse procéder au vote.

Vote : le compte administratif est voté à l'unanimité

- **Le compte de gestion** est le document retraçant les mouvements comptables de l'exercice 2020, tenu par le comptable public (Trésorerie d'Ax les Thermes).

Vote : le compte de gestion 2020 est voté à l'unanimité

▪ **Présentation et vote du Budget primitif 2021**

Le document budgétaire est présenté et commenté par le maire. Le budget 2021 reprend le même équilibre des masses de dépenses que celui de 2020. Les recettes et les dépenses sont en équilibre.

Montant du budget 2021 (fonctionnement et investissement) = 350 298,17€

Les emprunts contractés lors des mandats précédents arrivent à leur terme fin 2028. Le remboursement des amortissements et intérêts dus diminuent chaque année de façon sensible.

Sur le budget 2021, une enveloppe financière a été fléchée pour confier l'étude de l'amélioration de la gestion de la vitesse sur la route traversant le village à un cabinet d'experts, référent auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Une subvention annuelle sera attribuée à l'association Patrimoine Culturel et Historique de Prades d'un montant de 1100€ sur 2021 (110 adhérents x 10€).

Une enveloppe de 5000€ a été fléchée pour la réalisation de travaux sur l'église.

Le coût du nouvel abonnement internet a été réduit de façon très significative.

Le dossier des assurances a été remanié. Un nouveau prestataire a été retenu avec des tarifs revus à la baisse de moitié pour la même couverture de risques.

Le coût et le financement du projet de réhabilitation du bâtiment communal de la place de la Bexane figurera, s'il peut être réalisé, sur le budget suivant, soit en 2022.

Vote : les taux communaux des taxes fiscales sont maintenus au même niveau qu'en 2020

Vote : le budget 2021 est voté à l'unanimité

- **Poste d'adjoint administratif (secrétariat de mairie)**

Pour assurer le remplacement de Sophie Dedidier, titulaire du poste de secrétariat de la mairie partie à la retraite, une procédure de recrutement doit être mise en place.

Cette procédure, dictée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ariège, prévoit la création d'un poste d'adjoint administratif de classe normale (procédure de recrutement sans concours).

Vote : la création d'un poste d'adjoint administratif de classe normale est votée à l'unanimité

- **Présentation du projet de réhabilitation du bâtiment communal situé sur la place de la Bexane**

Le maire présente l'étude de l'architecte Madame Benazet qui va permettre de monter les dossiers de demande de subvention qui seront déposés auprès des différents partenaires financiers (DETR, DSIL, FDAL, REGION, SDE09...). On espère un accompagnement financier de la commune à hauteur de 70% à 80% du coût total du programme évalué à 398 565€ HT.

La commune devra souscrire un emprunt pour compléter les financements obtenus.

Les réponses aux demandes de subvention devraient nous parvenir en juillet et en septembre pour certaines. On a pris rang dans la 2ème enveloppe de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'Ariège.

L'étude de l'architecte (6000€) intègre la reprise de la structure et des façades, de la terrasse, de l'isolation thermique, des ouvertures et huisseries, ainsi que la mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de ce projet, la salle de découpe de l'association de chasse pourrait être déplacée au niveau du chenil.

Ce dossier de réhabilitation d'un bâtiment communal est à l'heure actuelle à l'état de projet et sa réalisation reste dépendante des financements qui seront obtenus.

Le coût des matériaux semble subir actuellement une hausse.

▪ **Délibération de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège (statuts)**

Le conseil municipal doit donner un avis sur la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège prévoyant la délégation des missions de mobilités (transport) à la Région.

Vote : adoptée à l'unanimité

▪ **Demandes de location de logements communaux**

Les logements communaux du 1^{er} étage de l'école et du presbytère libérés, sont reloués, l'un à compter du 1^{er} avril et l'autre à compter du 1^{er} mai à deux nouveaux couples qui souhaitent s'installer à Prades.

▪ **Travaux en cours**

- Des travaux d'élagage du marronnier derrière le Fort et des 6 bouleaux qui longent l'allée du Gravier ont été réalisés courant mars par Johan Prudent et Didier, l'employé communal.
- Le mur du cimetière (à l'entrée, à gauche) a été consolidé par Didier.
- Le talus du terrain multisports a été végétalisé par Didier.
- Les 2 logements communaux libérés ont bénéficié d'une petite remise en état, entretien réalisé par Didier.
- Un abri poubelle dédié aux cartons a été construit à côté du lavoir : un besoin identifié, à l'heure des commandes par internet, par la référente déchets auprès de la Communauté de communes, et un travail d'équipe de l'employé municipal, du maire et de son adjoint. La communauté de communes de la Haute Ariège a fourni la signalétique adaptée. Une opération blanche pour les finances de la commune.
- Un boîtier digital a été installé devant l'entrée de l'église pour permettre la gestion de la clef.

- Hubert Vergé a réalisé et mis en place dans l'église un coffre en bois fermant à clef pour sécuriser l'accès à la centrale de programmation des cloches de l'église.

Un géomètre a été missionné par la commune pour déterminer les limites des propriétés communales et privées du mur du Fort. A la suite de cette étude, on pourra travailler sur les actions à mener pour le sécuriser.

- **Signature de la convention de partenariat avec l'association Patrimoine Culturel et Historique de Prades (PCHP)**

Benoît Garçon, président de l'association PCHP, présente l'association qui comprend 110 adhérents à ce jour. L'association a la possibilité de recevoir des dons défiscalisables. Dans le cadre du mécénat, elle vient de se voir attribuer par l'entreprise LUXEL une somme de 7000€ dédiée à la réfection de l'éclairage de l'église.

Avant de procéder à la signature des documents, le maire fait une lecture de la convention de partenariat conclue entre la commune et l'association PCHP.

Cette convention doit permettre à chaque partenaire d'apporter ses compétences et ses financements pour gérer de lourdes opérations de maintenance ou de valorisation des sites historiques du village.

Les bâtiments communaux étant la propriété de la commune, les travaux qui seront entrepris restent sous la responsabilité de la commune.

- **Site internet de Prades**

prades-ariège.fr

Le site de Prades a été refait par Guillaume Moquet accompagné de Fabienne Campos.

Il propose une homogénéité graphique aux couleurs de Prades. Il est destiné aux pradéens et aux touristes. Il donne des informations sur la vie de Prades, la vie municipale, on y trouve des jeux, des infos météo.

Le serveur prévoit l'hébergement possible de 4 sites.

Questions diverses

Une réponse écrite a été faite au courrier de contribuables. Les documents demandés sont consultables à la mairie.

Le maire confirme que le bâtiment communal de l'école ne sera pas mis en vente car il fait partie du patrimoine communal.

Par contre, il est regrettable que certains bâtiments privés du village restent fermés, s'abîment et ne soient pas mis en vente. La mairie est fréquemment interrogée sur des biens à vendre.

La séance est levée à 17h30.

Le maire et les conseillers municipaux restent à la disposition de chaque administré à la mairie, sur rendez-vous auprès du secrétariat, ou par courrier électronique à mairie@prades-ariege.fr